

# Assemblée Générale Ordinaire d'Énergie Partagée Association

Paris, le 29 avril 2024

Madame, Monsieur, chers adhérents,

Johann VACANDARE et Mélodie DE L'ÉPINE, co-président.e.s d'Énergie Partagée Association, ont le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire d'Énergie Partagée Association qui se tiendra

**le jeudi 23 mai à 14H30**

dans le cadre des [Rencontres nationales de l'énergie citoyenne](#) des 23 et 24 mai 2024

**à l'hôtel de ville de Marseille - Espace Villeneuve Bargemon  
6 Rue de la Guirlande, 13002 Marseille.**

Le vote des résolutions soumises à l'Assemblée se fera par **un formulaire en ligne qui sera ouvert au cours de l'Assemblée le 23 mai et se prolongera jusqu'au vendredi 7 juin 2024 minuit**. Le lien de connexion sera diffusé à compter du 23 mai.

**Un point d'attention** : seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire. Pour mettre à jour votre cotisation, [c'est ICI!](#) Seuls les votes des structures à jour de cotisation (règlement reçu avant le jeudi 06/06/2023 midi) seront pris en compte. Merci de vérifier que votre structure est bien à jour de cotisation avant de voter.

L'**ordre du jour** sera le suivant :

- introduction par les co-présidents
- présentation des rapports annuels pour adoption
- débats avec les adhérents et questions diverses

Retrouvez toutes les informations sur le lien ci-dessous :

<https://energie-partagee.org/assemblee-generale-epa-2024/>

Pour faciliter la prise de connaissance des comptes annuels, du rapport financier et des résolutions, une **présentation sera réalisée en amont en visioconférence le 16 mai 2024 de 18h30 à 19h30**. Pour participer, inscrivez-vous [ICI](#).

Le dossier d'assemblée disponible [en ligne](#) comprend :

- Convocation et résolutions
- Rapports annuels
  - Rapport moral du Conseil d'Administration
  - Rapport annuel du mouvement Energie Partagée
  - Rapport financier et comptes annuels d'Énergie Partagée Association
  - Rapports du commissaire aux comptes
- Candidatures au Conseil d'Administration

Nous espérons vous retrouver nombreux et nombreuses pour des **temps d'échanges et de convivialité** réunissant adhérent.e.s et salarié.e.s.

**Johann VACANDARE et Mélodie DE L'ÉPINE**  
Co-présidents d'Énergie Partagée Association

### En annexes :

- Résolutions soumises au vote des adhérents en Assemblée générale ordinaire
- Liste des membres du Collège 1 « membres fondateurs et assimilés »

## Annexe 1 : RÉOLUTIONS SOUMISES

### A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LE VOTE EN LIGNE EST OUVERT DU 23 MAI 2024 AU 07 JUIN 2024 À MINUIT

#### **PREMIERE RESOLUTION : approbation du rapport moral et quitus de gestion**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral de l'association tel que présenté, approuve le dit rapport de l'exercice 2023 et donne quitus de sa gestion au Conseil d'administration.

#### **DEUXIEME RESOLUTION : approbation des comptes annuels**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport financier ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un résultat déficitaire de - 8116 euros et un total de bilan de 2 051 307 euros.

#### **TROISIEME RESOLUTION : approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des termes dudit rapport.

#### **QUATRIEME RESOLUTION : affectation du résultat**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 de - 8116 euros en report à nouveau le portant de zéro à - 8116 euros.

#### **CINQUIEME RESOLUTION : élection d'administrateurs, collège 1 « membres fondateurs et assimilés» (2 sièges vacants, 2 candidats)**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant les fins de mandat de Hespul et Enercoop, constatant que DEUX sièges d'administrateur sont vacants au sein du Collège 1 « membres fondateurs », procède à l'élection en choisissant DEUX candidats parmi les candidats ci-dessous :

- SOREGIES
- Enercoop

**SIXIEME RESOLUTION : élection d'administrateurs, collège 2 « Porteurs de projets »  
(1 siège vacant, 1 candidat)**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant la fin du mandat de ENERCIT'IF, constatant qu'un siège d'administrateur est vacant au sein du Collège 2 « porteurs de projet », procède à l'élection en choisissant UN candidat parmi les candidats ci-dessous :

- Voisiwatt

**SEPTIEME RESOLUTION : élection d'administrateurs, collège 3 « Partenaires » (1  
siège vacant, 1 candidat)**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant la fin du mandat de Asso CV, constatant qu'un siège d'administrateur est vacant au sein du Collège 3 « partenaires », procède à l'élection en choisissant UN candidat parmi les candidats ci-dessous :

- Association des Centrales Villageoises

**HUITIEME RESOLUTION : élection d'administrateurs, collège 4 « Réseaux  
territoriaux » (1 siège vacant, 1 candidat)**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant la fin du mandat de EC'LR, constatant qu'un siège d'administrateurs est vacant au sein du Collège 4 « réseaux territoriaux », procède à l'élection en choisissant UN candidat parmi les candidats ci-dessous :

- ECLR

**NEUVIEME RESOLUTION : situation de SOREGIES et mise à jour de la liste des  
membres du collège Membres fondateurs et assimilés**

Au cours de l'année 2023, SERGIES, adhérent au collège «membres fondateurs» a fusionné avec SOREGIES et poursuit son activité sous le nom de SOREGIES avec effet au 01/01/2024, en conséquence les adhérents prennent acte que SOREGIES devient adhérent d'Energie Partagée Association au collège «membres fondateurs» en lieu et place de SERGIES et constatent que la liste (en Annexe ci-après) des adhérents du collège « membres fondateurs et assimilés » est mise à jour.

**DIXIEME RESOLUTION : formalités légales**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités légales qui seront nécessaires.

## Annexe 2 : Liste des membres du Collège 1 « membres fondateurs et assimilés »

*Mise à jour suite à l'Assemblée générale ordinaire du 23/06/2024*

*Sous réserve de leur cotisation annuelle à jour*

ALE 08

CLER

Confluences

Crédit coopératif

Global chance

Energies citoyennes en Pays de Vilaine

Enercoop

Hespul

La Nef

Les Amis d'Enercoop

SOREGIES